



retour après un congé parentale

Par **sy192**, le **21/08/2009** à **12:32**

bonjour

Suite à mon congé parentale (d'1an) je souhaite reprendre mon activité à 50 (dans l'idéal) ou à 80% si ce n'est pas possible.

n'ayant pas été remplacée durant mon congé et invoquant le pb de la "crise", mon employeur me fait savoir que je ne réintègrerai pas mon poste. Avant mon congé j'occupais un poste de maîtrise : technicienne gestion logistique au service approvisionnements. Le poste qu'ils me proposent est un poste d'agent : soit préparation de palette ou un poste d'assemblage en chaîne!!! Il me dit que cela serait temporaire mais sans en préciser la durée!!!! Lors de l'entretien j'ai refusé de passer d'un poste de maîtrise à un poste d'agent. Est-ce un motif de licenciement??

Souhaitant effectuer un formation d'anglais, il propose alors de me payer cette formation (de 8h par semaine) si je ne reprends pas le travail. Ma question est : est-ce que cela va casser mon congé parental?? car je ne voudrais pas perdre l'indemnité de la CAF du congé parental..... Et quels seront mes droits à l'issue de cette formation?

Merci pour vos réponses.